



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
17/01/2014

Dossier complet le
09/04/2014

N° d'enregistrement
F09314P0022

1. Initiative du projet

Aménagement de l'avenue de la mer - commune de Six Fours les Plages

2. Identification du maître d'ouvrage ou de promoteur

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

REBREARD Marc
Directeur Général Adjoint DGRTEAM

RCS / SIRET

Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
désignant le ou les critères correspondant au projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Route d'une longueur inférieure à 3,0 Km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement de la RD559 sur la commune de six Fours les Plages.

Création d'une voie verte, de trottoirs latéraux, de plateaux traversants,
de quais bus et de carrefours giratoires.

4.2 Objectifs du projet

- Améliorer la sécurité routière en réduisant la vitesse tout en maintenant la capacité de trafic automobile
- intégrer un cheminement cyclable,
- améliorer la sécurité et le confort des piétons de part et d'autre des voies,
- améliorer les conditions d'accès des riverains (particuliers, commerces et équipements publics),
- assurer la présence de places de stationnement dans les zones proches des commerces.
- Enfouir les réseaux aériens

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 18 mois mais feront certainement l'objet d'un phasage fonctionnel par section.

Une première étape consistera au dégagement des emprises pour ensuite mettre en place les différents réseaux (eaux pluviales, éclairage, réservation pour arrosage).

Les carrefours giratoires seront mis en fonction en même temps que la voirie. La voirie, les trottoirs et la voie verte seront aménagés pour enfin réaliser les plateaux traversant ainsi que les enrobés définitifs et la signalisation horizontale et verticale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement ne modifiera pas le volume du trafic.

Il sécurisera les carrefours et les cheminements piétons et cyclistes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(s) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier d'enquête préalable à la DUP sera réalisé pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement.

En cas d'expropriations pour cause d'utilité publique nécessaires, une enquête parcellaire sera réalisée afin d'obtenir un arrêté de possibilité.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (estimée) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Unité de mesure	Valeur
Longueur	m	2 240m
Largeur	m	23m
Superficie globale	ha	5,2 ha
Superficie imperméabilisée avant aménagement	ha	3,28 ha
après aménagement	ha	3,66 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹		Long.	Lat.
Avenue de la mer Six Fours les Plages	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 26° a) et b), 32°, 41° et 42°:	Long. 5° 48' 53"	Lat. 43° 6' 24"	
	Point de départ	Long. 5° 48' 53"	Lat. 43° 6' 24"	
	Point d'arrivée :	Long. 5° 50' 1"	Lat. 43° 5' 41"	
Communes traversées :				
Six Fours les Plages				

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Consistance environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Secteur urbain d'habitat (lotissement, résidence individuelle, immeubles), de commerces, administrations et équipements sportifs.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 24/06/2013.
- zones UB, UC, UD, DS, UG.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/stude-immo>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Six Fours les Plages.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-PPBE TPM en cours d'élaboration.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il présent ou approuvé ?	X	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	(X)	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez soigneusement l'impact potentiel
Ressources	<input type="checkbox"/>	X	On pourra-t-il éviter des prélevements d'eau ?
	<input type="checkbox"/>	X	Impliqueront-ils des dégâts / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?
Milieu naturel	<input type="checkbox"/>	X	est-il excédentaire en matériau ?
	X	<input type="checkbox"/>	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? Les déblais seront quasi nuls. Les remblais concerneront le comblement des terrains au sud par des matériaux issus de carrières locales ou de filières appropriées de recyclage.
	<input type="checkbox"/>	X	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?
	<input type="checkbox"/>	X	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	X
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	X
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	X
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement lors des phases de compactages durant les travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X	Il s'agira ici d'adapter l'éclairage public existant aux caractéristiques du projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	X	Une étude de type II selon la circulaire interministérielle du 25 février 2005 a été effectuée en octobre 2009. Elle montre que, dans la mesure où le projet ne modifiera pas les volumes de trafic, aucun impact supplémentaire ne sera observé en ce qui concerne les rejets de polluants dans l'air.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrologiques ?	X	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction d'ouvrages de collecte hydraulique qui se rejettent dans le réseau communal comme actuellement. La DDTM interrogée nous a dispensés d'instruction au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement.
	Si oui, dans quel milieu ?			Le Département s'engage à préserver les intérêts énoncés à l'article L211-1 du Code de l'Environnement et repris dans le courrier de La DDTM joint en annexe.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto évaluation (Recapitulatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement projeté n'induira aucune augmentation de trafic.

L'environnement immédiat étant composé essentiellement d'habitations, le projet améliorera le cadre de vie en sécurisant l'itinéraire, favorisant les modes doux, traités avec des matériaux de qualité, améliorant les aménagements paysagers. De plus, le Département s'engage à enfouir l'ensemble des réseaux aériens.

La DDTM interrogée nous a dispensés d'instruction au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement. Toutefois le Département s'engage à préserver les intérêts énoncés à l'article L211-1 du Code de l'Environnement.

Le Conseil Général du Var a piloté une étude acoustique en octobre 2013, visant à définir l'impact acoustique du projet pour déterminer les obligations du Département en terme de mesures à prendre : une trentaine de bâtiments est à traiter par isolation de façades dans le cadre de la situation future à l'horizon 2035. Le Département s'engage à respecter ces obligations.

Aussi, en raison du peu d'enjeu environnemental de la zone impactée, il ne nous semble pas nécessaire de mettre en oeuvre une étude impact.

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Un annexe n°1 intitulée à informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire s - non publiée : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	X
2	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des zones de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de la situer dans le paysage lointain :	X
3	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°, plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	X
4	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	Notice explicative Copie de la dispense de procédure au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement (courrier DDTM du 18 octobre 2013)	
	Etude de la qualité de l'air et des risques sanitaires = Véritas Octobre 2009	

9. Déclaration et déclaration

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulon

le,

- 9 AVR. 2014

Signature

Le Délégué Général Adjoint/des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports,
Forêts et aux Affaires Maritimes



Marc HUERGARD